

DELIBERATION N° 96/03-12 - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE (annulée, remplacée par dél N° 96/09-04)

Monsieur REINSTADLER, Adjoint chargé de l'Urbanisme, informe le Conseil Municipal que la S.A.R.L. des Coteaux de Saint-Blaine vient d'intenter un recours contre la Commune devant le Tribunal Administratif de NANCY.

En conséquence,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice et de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de défendre les intérêts de la Commune.
- de solliciter le concours de notre assurance recours.
- de désigner Maître THIRY pour nous représenter.